

Aide à la formation Bafa - Notice

Les conditions d'attribution

La demande d'aide à la formation au Bafa peut être étudiée par la Caf d'Eure-et-Loir, pour un parcours complet de formation. Les 3 stages doivent être effectués (la formation générale, le stage pratique et le stage d'approfondissement ou de qualification).

Le stagiaire doit :

- Avoir au moins 16 ans au 1er jour de la formation générale,
- Être domicilié dans le département d'Eure-et-Loir au moment de son inscription en stage d'approfondissement ou de qualification et ne pas percevoir de prestation à titre personnel dans une autre Caf.

La formation doit être dispensée par un organisme habilité par la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes).

Le montant de l'aide

- 400 € pour le stagiaire qui a réalisé ses sessions de formation en externat.
- 600 € pour le stagiaire qui a réalisé au moins une session de formation en internat.

Cette tarification s'applique pour tout stage d'approfondissement ou de qualification commencé à compter du 1er janvier 2024

Les démarches

L'imprimé Cerfa 11381*02 «Bafa : demande d'aide financière à la formation : session d'approfondissement ou de qualification» est disponible sur le site : https://www.caf.fr/allocataires/caf-d-eure-et-loir II doit être dûment complété et signé par le stagiaire Bafa et par les organismes de chaque session de formation.

L'imprimé doit être fourni à la Caf dans un délai maximum de 3 mois suivant la date d'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.

Le Rib du stagiaire doit être joint à la demande.

Le versement de l'aide

L'aide financière est versée sur le compte bancaire du stagiaire en une seule fois.

Pour plus d'informations, contacter le pole des aides financières aux allocataires au 02.37.27.43.78 (le matin) ou par mail pole-afa@caf28.caf.fr